

Les modifications proposées aux temps de vol vont nuire aux collectivités éloignées et à notre compétitivité, en plus d'aggraver la pénurie de pilotes au Canada

25 avril 2018 – Les nouveaux règlements sur le temps de vol et de service proposés par Transports Canada auront des conséquences fort négatives pour les collectivités nordiques et éloignées, nuiront à notre compétitivité et aggraveront la pénurie déjà importante de pilotes au Canada, ont affirmé des représentants de l'Association du transport aérien du Canada et de l'Association canadienne de l'hélicoptère (ACH) à l'occasion d'une conférence de presse conjointe tenue aujourd'hui à Ottawa.

Des exploitants représentant les industries des passagers, de fret et des hélicoptères dans l'ensemble du Canada ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant aux effets néfastes des modifications au règlement proposées en lien avec le nombre d'heures de travail autorisé des pilotes sur la chaîne d'approvisionnement de l'industrie aérienne. Ces effets négatifs incluent notamment l'aggravation de la pénurie de pilotes, la hausse des coûts pour les consommateurs, la réduction des services MEDEVAC, la diminution des services aux collectivités nordiques, éloignées et autochtones, une compétitivité affaiblie ainsi qu'une augmentation du coût des biens pour les collectivités les plus éloignées.

« Les coûts engendrés par ce nouveau règlement, combinés à une demande croissante, obligeront les exploitants à annuler des vols et à maintenir des appareils au sol à cause du manque de pilotes expérimentés », a dit Steve Hankirk, président de Canadian North et président du conseil d'administration de l'ATAC. « L'augmentation des coûts que provoqueraient les modifications proposées se traduirait par une hausse des frais pour la clientèle aérienne et des services réduits ou annulés pour les collectivités éloignées, ce qui entraînerait une perte d'emplois significative. L'industrie aérienne doit déjà composer avec une importante pénurie de pilotes. Or, les modifications proposées aux règlements sur le temps de vol et de service réduiraient encore plus le nombre d'heures de travail permis pour les pilotes commerciaux au Canada ». Il ajouta, « Les grands exploitants continueront d'embaucher, et une réserve diminuée de pilotes expérimentés signifie que la chaîne d'approvisionnement en pilotes sera mise en péril, affectant principalement ceux qui en sont aux premiers stades de la chaîne d'approvisionnement, les petits exploitants aériens du Canada et les instructeurs. »

« La sécurité est la pièce maitresse de notre mode de fonctionnement chez Porter », a déclaré Robert Deluce, président et chef de la direction de Porter Airlines. « Une solution de temps de service qui protège le service aux marchés de petite et moyenne taille est essentielle pour notre industrie et ces collectivités. » Nous espérons que Transports Canada continuera de travailler avec les intervenants pour maintenir l'excellent dossier de sécurité aérienne du Canada tout en reconnaissant sa géographie unique. "

Selon Sylvain Séguin, Vice-président et chef de l'exploitation chez Hélicoptères canadiens « les modifications proposées pourraient, à long terme, aggraver la pénurie déjà importante de pilotes au Canada ainsi que de réduire les services aériens disponibles aux Canadiens, puisque les exploitants seraient contraints de recourir aux services de pilotes moins expérimentés ayant accumulés moins d'heures de vol. »

Les exploitants aériens ont demandé au ministre des Transports de prendre le temps nécessaire pour travailler avec toutes les parties prenantes à l'élaboration d'une approche pragmatique et sectorielle de la réglementation du temps de service fondée sur des données probantes et une expérience documentée de l'industrie.

« Le Canada a l'un des meilleurs bilans de sécurité au monde et n'a enregistré aucun accident causé par la fatigue », a conclu Steve Hankirk. « Un transport aérien sécuritaire demeure la priorité des exploitants aériens du Canada. Nous voulons que cet enjeu soit analysé minutieusement pour nous assurer que les modifications représentent des solutions durables et pratiques. Forts de 80 années de collaboration, nous sommes impatients de travailler avec le ministre des Transports et son ministère pour faire en sorte que le dossier de sécurité en transport aérien du Canada soit le meilleur au monde. »

L'ATAC

Fondée en 1934, l'Association du Transport aérien du Canada travaille en étroite collaboration avec le gouvernement depuis plus de 80 ans. L'ATAC est l'association commerciale canadienne pour l'aviation et les vols commerciaux au Canada ainsi que pour les fournisseurs de produits et de services de l'industrie de l'aviation.

L'ACH

L'Association canadienne de l'hélicoptère, fondée en 1994, est l'association nationale du service d'hélicoptères commerciaux et des fournisseurs de leur industrie. En tout, les exploitants et les membres de l'ACH comptent pour plus de 80% des hélicoptères utilisés à des fins commerciales au Canada.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

John McKenna

Président et chef de la direction

Association du transport aérien du Canada

(613) 233-7727

jmckenna@ATAC.ca